

NEWSLETTER

LES COOPERATIVES

La Coopérative en Suisse



En Suisse, une coopérative est une entité juridique à part entière qui est régie par les articles 828 à 894 du Code des obligations. Elle est fondée sur un principe de solidarité et d'assistance mutuelle parmi ses membres, qui se rassemblent pour atteindre un objectif économique et/ou social partagé.

L'objectif de la coopérative n'est pas d'atteindre un bénéfice maximal, mais de promouvoir les intérêts économiques de ses adhérents.

Elle peut être active dans de nombreux domaines tels que l'agriculture, l'énergie renouvelable ou encore l'habitat.

En règle générale, chaque sociétaire de la coopérative possède une voix, indépendamment de sa contribution financière. La nature démocratique de la coopérative la différencie d'autres formes juridiques comme la société anonyme ou la société à responsabilité limitée.



Quels sont les intérêts à constituer une Coopérative ?

Un fonctionnement démocratique : chaque membre est impliqué dans les décisions selon le principe « Une personne, une voix ». Cela favorise la transparence, la collaboration et l'équité parmi les membres.

Une finalité d'intérêt général : les coopératives cherchent à satisfaire les besoins de leurs membres et de la communauté, plutôt que d'optimiser les bénéfices. Elles s'enracinent totalement dans les initiatives à visée sociale ou communautaire.

Une flexibilité du capital : le capital est fluctuant, il peut augmenter ou diminuer en fonction du nombre de membres, ce qui vise à rendre la structure la structure souple et évolutive.

Une reconnaissance juridique et fiscale : la coopérative constitue une entité juridique indépendante. Elle peut dès lors conclure des contrats, posséder des biens et elle profite d'un système fiscal adapté.

Un renforcement des liens sociaux : la coopérative vise à établir un lien entre les personnes, favorisant de ce fait des dynamiques locales, durables et solidaires.





Comment optimiser la gestion d'une Coopérative ?

Optimiser la gestion d'une coopérative en Suisse nécessite de parvenir à un équilibre entre performance économique, gouvernance démocratique et participation collective.

Plusieurs leviers peuvent être exploités pour améliorer sa performance et assurer sa durabilité.

1. Établir une gouvernance transparente et participative

- Définir des statuts : en précisant les droits et obligations des membres, les modalités de prise de décision et les règles d'admission et de départ.
- Clarifier les fonctions : entre le conseil d'administration, la direction opérationnelle et les divers membres.
- Promouvoir la transparence : par des comptes rendus réguliers, des assemblées générales et des mécanismes de consultation.
- Former et sensibiliser les membres : sur ce qu'est une gouvernance coopérative ainsi qu'une gestion démocratique.

2. Professionnaliser la conduite opérationnelle

- Engager ou former une équipe de gestion qualifiée, apte à gérer les finances, la communication, les ressources humaines et les opérations quotidiennes.
- Développer un plan d'affaires précis, car bien que l'objectif soit social, une coopérative doit demeurer économiquement viable.

3. Garantir une communication efficace en interne et à l'externe

- Maintenir une communication régulière entre tous les membres.
- Développer une communication externe efficace pour valoriser l'impact de la coopérative.
- Promouvoir une culture dite coopérative fondée sur la confiance, le partage, la transparence et la collaboration.

4. Rester fidèle à sa mission tout en s'adaptant

- Toujours garder à l'esprit les véritables valeurs de la coopérative.
- Être capable de s'adapter au contexte économique, aux attentes des membres et aux évolutions légales.



Que vous apporte Immob10 pour la gestion de votre Coopérative d'habitation ?

- **Gestion de la comptabilité** de votre coopérative et des immeubles ainsi que la tenue d'un compte de gestion.
- Aucune limitation du nombre de **sociétaires**.
- Une comptabilité spécifique pour les sociétaires incluant la gestion des **parts sociales**.
- Création possible de **plusieurs parts sociales** avec des montants et des critères de rémunération différents.
- **Gestion des investissements** en capital.
- Une **correspondance** directement aux niveaux des sociétaires, afin simplifier pour le gérant, la création de tout type de mailing.
- Création automatisée des **attestations de capitaux libérés** pour l'administration fiscale.
- Génération des **attestations d'intérêts (dividendes) pour les sociétaires**.
- **Automatisation des opérations de facturation**, de paiement et de remboursement en respectant la norme financière ISO20022.
- **Comptabilisation automatique** des mouvements des sociétaires dans la comptabilité générale de la coopérative.
- Des **critères de recherches**, au niveau des sociétaires, **élargies** afin de permettre le recensement des souhaits de ceux-ci lors de l'attribution des logements vacants.
- Un **portail externe** et personnalisable dédié aux sociétaires avec une centralisation des documents accessibles en tout temps.





La bonne gestion d'une coopérative repose sur un savant mélange de rigueur professionnelle, de vision partagée et d'implication collective. Mais rien ne serait possible sans des outils informatiques adaptés vous permettant de gérer facilement et en toute sérénité tous les aspects de la coopérative, ce que vous propose aujourd'hui Immob10.

immob¹⁰

